

Communiqué de presse de la young european swiss du 18 avril 2019

Prise de position sur l'accord-cadre

L'organisation de jeunesse young european swiss I yes se prononce sur l'accord-cadre. La yes soutient sans réserve la proposition d'accord-cadre institutionnel (ACI). Elle est convaincue que les intérêts de la jeunesse de notre pays sont mieux servis si la Suisse entretient des relations étroites avec l'UE, de loin son principal partenaire économique, culturel et scientifique. En particulier, la yes voit dans le présent accord une occasion d'approfondir les relations et d'exercer une influence sur la législation. En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, toutefois, la yes identifie un besoin de clarification en matière de politique intérieure. Il est clair que le leadership stratégique dans le dossier européen est plus nécessaire que jamais et qu'un rejet de l'accord aurait de graves conséquences.

Dorénavant, la Suisse peut faire valoir ses intérêts dans le processus législatif à un stade précoce et participer activement à l'élaboration de nouvelles règles. Cette approche de participation au processus législatif européen constitue un réel progrès par rapport au statu quo. La Suisse gagne ainsi en influence au niveau européen et donc en souveraineté. D'autant plus que les mécanismes de démocratie directe de la Suisse ne sont pas touchés.

Un argument récurrent contre l'ACI est celui des mesures d'accompagnement dans le cadre de la libre circulation des personnes. L'UE exige que la Suisse adapte ces mesures à la directive révisée de l'UE sur les travailleurs détachés. Cette directive européenne poursuit exactement le même objectif que les mesures d'accompagnement en Suisse : "à travail égal, salaire égal au même endroit". Le projet d'accord est un compromis entre les intérêts de l'UE et de la Suisse sur cette question. A bien des égards, l'ACI représente un réel progrès pour la voie bilatérale. Il ne doit donc pas échouer en raison de questions de détail sur les mesures d'accompagnement, pour lesquelles les deux parties sont en plus d'accord sur l'objectif.

Pour la Suisse, un rejet du texte actuel signifierait qu'elle resterait piégée dans l'incertitude juridique qui existe aujourd'hui. Les conséquences de cette situation deviendraient bientôt évidentes. L'UE a annoncé que les accords existants ne seront plus mis à jour. Le secteur des technologies médicales serait affecté à partir de juin 2020 par la non-adaptation de l'accord sur les obstacles techniques au commerce. Dans ce secteur économique stratégique, la Suisse serait ainsi reléguée au statut de pays tiers, de sorte que les sociétés de production suisses devraient faire certifier leurs produits une deuxième fois dans un pays de l'UE. On peut également supposer que l'association de la Suisse au nouveau programme de recherche Horizon Europe ne sera plus possible à partir de 2021. La participation de la Suisse au programme d'échange d'étudiants Erasmus+ à partir de 2021 serait également impossible.

Contacts

Mario Tipura
Président

mario.tipura@y-e-s.ch

Pascal Graf
Secrétaire général

pascal.graf@y-e-s.ch

Marc Sinner
Resp. groupe de travail Contenu politique

marc.sinner@y-e-s.ch